

– STAR FUND –

FONDS D'ÉPARGNE-PENSION

Fonds commun de placement public de droit belge
Géré par NN Investment Partners Belgium S.A.
Avenue Marnix 23, 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles 0403.241.371

AVIS AUX PARTICIPANTS

Les participants de Star Fund seront informés des changements suivants qui entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2018:

1. Changement de la politique d'investissement du Fonds

Le paragraphe suivant est ajouté à la politique d'investissement:

« Caractéristiques de durabilité

Dans les limites des restrictions susmentionnées, le Fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés et des institutions visant un développement durable en respectant l'environnement et leur rôle social et en affichant une bonne gouvernance.

Concrètement, cela signifie que le Gestionnaire ne tient pas uniquement compte de critères purement financiers. Des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, appelés ci-après facteurs ESG, sont également pris en considération dans les analyses et les décisions d'investissement.

Le Gestionnaire est assisté à cette fin par le Comité ESG de NN Investment Partners. Cet organe de NN Group est responsable de la formulation d'un cadre pour l'investissement responsable, au sein duquel les décisions de gestion doivent être prises compte tenu des restrictions et limites applicables.

Le comité ESG est présidé par le Chief Investment Officer de NN Investment Partners et est composé de gestionnaires seniors représentant les différents départements de l'entreprise et de chercheurs spécialisés qui déterminent l'approche de l'investissement responsable.

Pour obtenir un portefeuille durable, le Gestionnaire sélectionne des actions et des obligations.

Pour les actions et les obligations émises par des entreprises, cette sélection est basée sur une analyse des critères suivants pour les différents émetteurs:

- Respect de l'environnement (E)
- Aspect social (S) et
- Bonne gouvernance (G)

Cette analyse (exemples de critères spécifiques pris en considération dans l'analyse: Respect de l'environnement: gestion de l'eau, émissions de gaz à effet de serre, politique d'achats verts; Aspect social: conditions de travail, satisfaction des clients; Bonne gouvernance: indépendance du Conseil d'Administration, politique de rémunération) résulte en un score ESG, dont l'évolution est également tenue en compte par le Gestionnaire. Le Gestionnaire utilise à cette fin des systèmes de scoring internes et externes. Quelques fournisseurs de données importants sont Bloomberg, un fournisseur de données de premier plan pour les entreprises et les marchés, Sustainalytics, qui procure des informations sur la politique, les performances et le comportement ESG de plus de 5.000 émetteurs et entreprises, et ISS Ethix Climate Solutions, qui offre une analyse spécialisée des données relatives à l'empreinte écologique, à la production de déchets et à la consommation d'eau de plus de 5.000 entreprises. Le score ESG d'une entreprise peut être revu à la baisse si cette dernière est impliquée dans des incidents controversés. Ces incidents controversés portant sur des facteurs ESG sont classés en fonction de leur impact potentiel sur l'environnement, la société et l'entreprise même.

Pour les obligations émises par des États, des institutions supranationales et/ou des agences liées aux États, seuls les pays affichant un score A ou B entrent en considération. Via un système de scoring externe, les performances ESG d'un pays sont classées sur base de facteurs influençant les perspectives économiques, la solvabilité et les risques de réputations potentiels. Ceci donne des indications en ce qui concerne la stabilité politique et sociale, les risques environnementaux et les tendances à ce niveau. La classification va de A à E,

la catégorie A incluant les pays dépassant significativement le score moyen et la catégorie E les pays largement en dessous de ce score moyen.

En dehors des restrictions résultant de la “Responsible Investment Framework Policy” de NN Group, telle que mentionnée au point 2.3. “Aspects sociaux, éthiques et environnementaux”, les entreprises sélectionnées doivent satisfaire à des critères d’exclusion supplémentaires.

Ces critères d’exclusion concernent les entreprises actives dans les secteurs suivants:

- Tabac
- Armement
- Énergie nucléaire (néanmoins autorisée pour les obligations vertes. Les obligations vertes sont des instruments à revenus fixes dont le produit est utilisé pour le (re)financement partiel ou complet de (nouveaux) projets ayant un impact positif sur l’environnement.)
- Paris
- Divertissement pour adultes
- Fourrure et cuirs spéciaux

Le Gestionnaire exclut également les entreprises ne respectant pas les valeurs et normes communément admises:

- violation de la Déclaration universelle des droits de l’homme,
- violation des principales conventions de l’Organisation internationale du travail,
- violation des directives de l’OCDE pour les entreprises multinationales et
- lien étroit avec des régimes dictatoriaux.

Cette liste n’est pas exhaustive et peut être adaptée avec l’accord du Comité ESG.

Lorsque les actifs sous-jacents ne peuvent plus être considérés comme socialement responsables et ne satisfont plus aux critères susmentionnés, le Gestionnaire les remplacera à brève échéance par des alternatives socialement responsables. »

2. Modification du paragraphe 2.3. Aspects sociaux, éthiques et environnementaux comme suit:

« Le Fonds applique la “Responsible Investment Framework Policy” de NN Group. Conformément à cette politique, le fonds s’efforce, lorsque cela est légalement possible, de ne pas investir, entre autres, dans les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, l’entretien ou le négoce d’armes controversées et dans les entreprises impliquées dans la production de produits dérivés du tabac, tel que décrit dans la politique susmentionnée. Des informations complémentaires sur la “Responsible Investment Framework Policy” de NN Group sont disponibles sur le site www.nn-group.com. »

Les participants qui n’acceptent pas les modifications mentionnées ci-dessus ont la possibilité d’exiger le remboursement de leurs parts sans aucun frais (à l’exception des taxes applicables telles que précisées dans le prospectus) à partir de cette publication jusqu’au 30 septembre 2018.

Le prospectus, les informations clés pour l’investisseur, ainsi que les rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais au siège social de la Société et auprès des entités en charge du service financier.

Le service financier est assuré par les agences de ING Banque SA, Cours Saint-Michel 60, 1040 Bruxelles et Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles.

Le Conseil d’Administration de la Société de Gestion